

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
DOTATIONS
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2014

POUVOIRS PUBLICS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2014 est prévue par l'article 54-2° de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe par dotation le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées.

■ **À compter du projet de loi de règlement pour 2006, cette annexe reprend le contenu de l'annexe intitulée « Rapport relatif aux crédits accordés aux pouvoirs publics »** (annexe prévue par l'article 115 de la loi de finances n°2001-1275 du 28 décembre 2001 pour 2002).

■ **Le présent document regroupe ainsi les éléments relatifs** aux dotations accordées à la Présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Cette présentation, qui a recueilli l'accord des institutions concernées, permet de donner une information claire sur l'ensemble des dotations, dans le respect de l'autonomie financière des institutions attributaires de dotations au titre de la mission consacrée aux pouvoirs publics.

TABLE DES MATIÈRES

Mission	
POUVOIRS PUBLICS	7
Récapitulation des crédits	8
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	9
ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES	17
Assemblée nationale	18
Sénat	19
La chaîne parlementaire	20
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	21
COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE	25

MISSION

POUVOIRS PUBLICS

Récapitulation des crédits

8

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION

Numéro et intitulé de la dotation <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2013	2014	2013	2014
501 – Présidence de la République	103 483 252 101 233 252	101 660 000 100 000 000	103 483 252 101 233 252	101 660 000 100 000 000
511 – Assemblée nationale	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000
521 – Sénat	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600
541 – La chaîne parlementaire	34 498 162 34 498 162	35 210 162 35 210 162	34 498 162 34 498 162	35 210 162 35 210 162
542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0		0	
531 – Conseil constitutionnel	10 888 000 10 888 000	10 776 000 10 776 000	10 888 000 10 888 000	10 776 000 10 776 000
532 – Haute Cour	0		0	
533 – Cour de justice de la République	921 725 921 725	866 600 866 600	921 725 921 725	866 600 866 600

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis le début du quinquennat, la présidence de la République s'est engagée à réduire l'ensemble de ses dépenses, qu'il s'agisse des frais de personnels, du coût des déplacements du chef de l'État ou du fonctionnement des services en conduisant une politique rigoureuse de réduction des effectifs et de maîtrise des rémunérations, en abandonnant certaines dépenses comme les enquêtes d'opinion, en encadrant l'organisation des déplacements présidentiels et les prestations événementielles et plus généralement, en activant la mise en concurrence des principaux fournisseurs et prestataires de l'Élysée dans tous les domaines.

Pour la première fois en 2014, l'exécution des dépenses (hors dotations aux amortissements et provisions) est très inférieure à 100 M€. Elle représente 98,27 M€ soit une réduction de 3,66 M€ par rapport au montant inscrit en LFI (101,94 M€) et de 2,82 M€ par rapport au total des dépenses 2013 (101,1 M€).

Les recettes 2014 (hors reprises sur provisions et quote-part de subvention d'investissement virée au résultat) s'élèvent à 102,3 M€, contre 104,6 M€ en exécution 2013. 1,66 M€ sont restitués à l'État en loi de règlement.

Ces efforts continus ont permis de ramener, dès 2014, la dotation de l'État à 100 M€ ainsi que s'y était engagé le chef de l'État.

Fin 2014, la présidence de la République aura réalisé 17,2 M€ d'économies depuis la LFI 2012 : 7,2 M€ correspondent à la diminution des dotations annuelles et 10 M€ à la totalité des reversements à l'État depuis le début du mandat.

Les charges et les produits 2014 sont retracés dans le tableau ci-dessous. Comme en 2013, pour une meilleure information du parlement, celui-ci identifie les charges et produits calculés qui correspondent à des écritures comptables. Apparaissent donc dans ce document, en lecture directe, les éléments d'analyse budgétaire (dépenses et recettes) et de comptabilité générale (dotations aux amortissements et provisions, reprise sur provisions).

	2012 Exécution	2013 Exécution	2014 LFI	2014 Exécution
1 Charges de personnel*	67 516 363	67 611 943	67 610 000	66 326 122
2 Déplacements	14 330 095	14 745 867	16 000 000	14 516 153
<i>diplomatiques</i>	5 105 682	6 589 317	6 675 650	5 870 938
<i>hors diplomatiques</i>	2 500 834	1 595 608	2 237 635	2 010 038
<i>avions ETEC</i>	6 723 579	6 560 942	7 086 715	6 635 177
3 Charges de fonctionnement courant	17 659 385	14 712 060	14 325 200	13 750 126
4 Équipements et travaux	4 051 685	4 024 102	4 000 000	3 666 057
5 Dotations aux amortissements et provisions	2 063 376	4 331 764	3 600 000	5 438 132
6 Charges exceptionnelles	34 100	3 516	0	13 644
Total des dépenses (hors charges calculées)	103 591 628	101 097 488	101 935 200	98 272 102
TOTAL DES CHARGES	105 655 004	105 429 252	105 535 200	103 710 234
1 Dotation en loi de finances	102 899 893	101 233 252	101 660 000	100 000 000
2 Produits divers de gestion	2 385 050	2 748 844	2 075 200	2 016 084
<i>Dont intérêts du compte de dépôt</i>	983 147	953 808	902 000	583 675
<i>Dont recettes du restaurant</i>	606 353	592 023	606 000	580 864
3 Produits exceptionnels	5 756 994	5 000 486	1 800 000	4 885 880
<i>quote-part des subventions d'investissement virée au résultat</i>	4 030 394	2 831 764	1 750 000	3 580 732
<i>reprises sur provisions</i>	1 712 153	1 518 001		1 023 410
<i>autre produit exceptionnel</i>	14 447	650 721	50 000	281 738
Total des recettes (hors produits calculés)	105 299 390	104 632 817	103 785 200	102 297 822
TOTAL DES PRODUITS	111 041 936	108 982 582	105 535 200	106 901 963

*yc allocation de retour à l'emploi en exécution

DESCRIPTION DES CHARGES

La structure des charges par grandes catégories de dépenses est la suivante :

1- Personnel	64,0 %
2- Déplacements	14,0 %
3- Fonctionnement courant	13,3 %
4- Équipement et travaux	3,5 %
5- Dotation aux amortissements et provisions	5,2 %
6- Charges exceptionnelles	00,0 %

CHARGES DE PERSONNEL (66,33 M€ CONTRE 67,61 M€ EN 2013)

Les dépenses de personnel sont en diminution de 1,9 % par rapport à l'exécution de l'exercice 2013 malgré l'évolution mécanique de la masse salariale liée notamment à la progression du GVT positif des personnels mis à disposition. Elles sont également inférieures de 1,28 M€ aux crédits inscrits en LFI.

Cette diminution significative de la masse salariale s'explique par les éléments suivants :

La poursuite de la réduction des effectifs

Les effectifs de la présidence de la République s'élevaient à 836 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2013. Ils ont été ramenés à 806 fin 2014, soit une diminution de 3,6 % après une réduction de 2,6 % réalisée en 2013.

Ces résultats ont notamment été obtenus par :

- une meilleure organisation des fonctions support, administratives et de secrétariat, en privilégiant la mutualisation,
- la recherche systématique de la meilleure adéquation des missions aux besoins tout en préservant la qualité de service,
- la réduction du nombre de chauffeurs affectés.

La maîtrise des niveaux de rémunération

La gestion salariale rigoureuse mise en œuvre dès le début de la mandature, notamment à travers l'encadrement des rémunérations des collaborateurs du Président de la République, contribue largement à la maîtrise des dépenses de personnel.

Les effectifs sont constitués de 671 agents mis à disposition (83,3 %) par les ministères et structures publiques et de 135 contractuels (16,7 %).

En 2014, la masse salariale se répartit entre :

- 48,83 M€ pour les fonctionnaires et agents publics mis à disposition ;
- 10,71 M€ pour les contractuels mis à disposition, dont 0,48 M€ au titre des allocations d'aide au retour à l'emploi ;
- 6,78 M€ au titre des indemnités de sujétions.

DÉPLACEMENTS PRÉSIDENTIELS (14,52 M€ CONTRE 14,75 M€ EN 2013)

Les dépenses de déplacement liées à l'activité du Président de la République représentent 14,52 M€, soit -1,6 % par rapport à 2013. Elles sont inférieures de près de 1,5 M€ aux crédits inscrits en LFI.

L'ensemble des dispositions mises en œuvre pour encadrer le format des délégations, attribuer les classes de transport sur le seul critère de la durée du vol et recourir, pour certaines missions, à des vols avec escale plus économiques sur les vols directs, permettent de maintenir une pression à la baisse sur les coûts des déplacements.

La dépense finale sur ce poste demeure toutefois tributaire de l'activité internationale et diplomatique du Président de la République. En 2014, quatre-vingt-dix déplacements ont été effectués : quarante-six en France, dont quatre hors métropole (La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, St Pierre et Miquelon), vingt-et-un en Europe (quatorze sommets et sept visites officielles), vingt-trois hors d'Europe (dont USA, Mexique, Caucase, Canada, Australie, Comores, Afrique, Kazakhstan).

Si le nombre des voyages est moins élevé en 2014 qu'en 2013 (quatre-vingt-dix-sept), certains déplacements ont, pour des raisons d'éloignement, de durée ou de programmation, mobilisé fortement les crédits dédiés à ce poste de dépense. À titre d'illustration, le déplacement en Australie a regroupé la participation au sommet du G20 de Brisbane et une visite bilatérale à Sydney et à Canberra. D'autres déplacements ont également donné lieu à l'enchaînement de plusieurs séquences : Canada avec les visites de Montréal, Québec, Ottawa et Banff, Afrique (Côte d'Ivoire, Nigeria et Centrafrique en février, Niger, Côte d'Ivoire, Tchad en juillet, Guinée Conakry et Sénégal en novembre) ou encore Caucase (avec les visites en Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan).

Dans ce contexte, la forte réduction des dépenses de déplacement liées à l'activité diplomatique (5,87 M€ contre 6,59 M€ en 2013) s'explique par les gains réalisés sur le transport aérien hors ETEC. Elle témoigne de l'efficacité des mesures mises en œuvre en termes de classes de transport et du recours aux vols avec escale, beaucoup moins onéreux à classe de transport équivalente, chaque fois que c'est possible, notamment pour les précurseurs et les voyages préparatoires.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (13,75 M€ CONTRE 14,71 M€ EN 2013)

Les dépenses relatives au fonctionnement courant s'élèvent à 13,75 M€, soit une réduction de 6,5 % par rapport à l'exécution 2013. Elles sont inférieures de 0,58 M€ à la LFI 2014.

Le nombre des événements et réceptions organisés à l'Élysée (+ 30 % par rapport à 2013) a contribué à majorer ponctuellement quelques postes de dépenses indissociables de l'activité : la location de mobilier (0,48 M€), le nettoyage des locaux (0,65 M€), la location de matériels de traduction (0,09 M€), la confection de bâches numériques (0,03 M€) et le recours aux prestations de maîtres d'hôtel d'extra (0,62 M€ contre 0,43 M€ en 2013), en raison notamment de l'accroissement des réceptions comportant plus de deux cents invités. Cette forte activité n'a pas eu en revanche d'impact sur l'augmentation des heures supplémentaires dont le niveau est resté stable (1,2 M€). Les achats de denrées alimentaires et de boissons (y compris les vins) ont également été maîtrisés (1,75 M€ contre 1,79 M€ en 2013) en dépit de l'augmentation du nombre de repas servis.

Malgré cette évolution de l'activité événementielle, la baisse globale des dépenses de fonctionnement courant s'est poursuivie.

La diffusion d'une culture de gestion économe et conforme aux règles publiques a permis de poursuivre la décélération des dépenses entamée depuis le début du mandat sans dégrader la qualité des prestations réalisées, notamment en termes de sécurité et d'activité diplomatique. Elle consolide l'efficacité et le caractère structurant des mesures mises en œuvre depuis 2012, dont témoignent les résultats suivants sur les dépenses de fonctionnement courant présentées par nature :

	Exécution 2012	Exécution 2013	Exécution 2014	Évolution 2013/2014
Approvisionnement	5 918 733	5 149 885	4 621 464	-10,3 %
Prestations extérieures	6 413 598	4 963 600	4 587 331	-7,6 %
Autres services extérieurs	5 105 007	4 348 669	4 332 664	-0,4 %
Impôts et taxes	222 046	249 906	208 667	-16,5 %
TOTAL	17 659 385	14 712 060	13 750 126	-6,5 %

Ces résultats sont le fruit d'actions de natures très diverses mises en œuvre depuis le début de la mandature.

- *La poursuite de l'accroissement de la couverture des dépenses par des marchés publics*

Pour les trois services support de la présidence de la République (intendance, informatique et entretien des bâtiments), qui représentent 70 % des dépenses de fonctionnement, la couverture des dépenses par des marchés publics est passée de 30 % en 2012 à 67 % en 2014 (59 % en 2013). Pour le seul service de l'administration et de la conservation des résidences présidentielles (SACRP), elle est passée de 29 % à près de 90 %.

Les marchés passés depuis le début du mandat ont produit en 2014 leur plein effet. À titre d'exemple, en 2012 le coût annuel de la maintenance technique (chauffage, menuiserie, peinture, plomberie, serrurerie) des bâtiments était de

0,79 M€. Le marché multi-technique a permis de remplacer trente-six prestataires par un interlocuteur unique rémunéré sur la base d'un forfait annuel de 0,49 M€, soit à la fois un gain de 0,3 M€ sur le budget annuel de maintenance et la mise en place d'une maintenance préventive et corrective rationalisée garantissant le bon entretien des équipements. Dans le domaine informatique, les achats de matériel sont réalisés systématiquement en mobilisant, non seulement l'UGAP, mais aussi les supports interministériels. Plus de trente marchés ou contrats ont à nouveau été notifiés en 2014.

- *Les efforts de rationalisation et l'adaptation des organisations et processus*

En matière de sécurité des systèmes d'information, la présidence de la République s'inscrit dans les démarches interministérielles portées par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) à travers notamment l'utilisation des réseaux interministériels et l'hébergement dans un data centre interministériel.

La diminution du coût de revient des impressions de documents est obtenue grâce à l'évolution des pratiques (recto-verso, impressions de masse, plus grande utilisation des impressions en noir et blanc...)

- *La gestion du parc automobile et l'optimisation de l'utilisation des véhicules*

La politique conduite en matière de véhicules illustre les effets de l'action menée depuis 2012 en termes économiques et en termes de transition énergétique, enjeu prioritaire pour la présidence de la République.

Le parc de véhicules est passé de quatre-vingt-huit véhicules en mai 2012 à soixante-neuf au 31 décembre 2014, soit une diminution du parc de 21 %. Depuis septembre 2013, le recours à des voitures électriques s'est déployé. Huit véhicules Renault Zoé sont désormais affectés aux déplacements professionnels des membres de la présidence de la République. Dans la mesure où une équivalence est possible entre modèles, tous les remplacements de véhicules donnent lieu à l'entrée dans le parc de véhicules hybrides ou électriques.

Fin 2014, la présidence dispose ainsi de 8 Zoé, 4 véhicules hybrides et 2 fourgonnettes électriques soit plus de 14 % de son parc en véhicules « propres ».

Parallèlement, ont été menées des actions de formation et de sensibilisation des personnels concernés à la rationalisation des moyens à mettre en œuvre : stage éco-conduite et optimisation de la gestion des déplacements professionnels pour mutualiser les véhicules, utilisation maximale de véhicules électriques et hybrides en fonction des missions, mise en place de véhicules collectifs (monospaces au lieu de berlines) pour les déplacements officiels.

Les résultats obtenus sont significatifs, tant en termes de réduction quantitative du nombre de kilomètres parcourus (- 35 % entre le premier semestre 2012 et le premier semestre 2014) et de carburant consommé (- 48 % sur la même période, soit un gain de l'ordre de 10 000 euros en année pleine) que d'impact environnemental. La présidence de la République rejettera ainsi environ 10 tonnes de CO₂ en moins, en année pleine, grâce à ses véhicules électriques et hybrides

L'ensemble des actions mises en œuvre se traduit par des réductions de coût significatives par rapport à 2013 :

- 0,56 M€ sur le coût des prestations de sous-traitance générale,
- 0,28 M€ sur les consommations de fluides,
- 0,27 M€ sur les achats de matériels (principalement consommables informatiques, achats de produits d'entretien et fournitures administratives),
- 0,13 M€ sur les dépenses de téléphonie et de communication,
- 0,11 M€ sur les manifestations ponctuelles (journée du patrimoine et arbre de Noël de l'Élysée),
- 0,08 M€ sur les abonnements et la documentation,
- 0,06 M€ sur les achats de carburant.

Enfin, deux modifications d'affectation des résidences présidentielles sont intervenues en 2014 :

- le transfert de l'utilisation du pavillon de la Lanterne des services du Premier ministre à la présidence de la République qui a financé à ce titre 0,16 M€ en 2014 au titre des interventions de maintenance courante,
- l'affectation du fort de Brégançon au Centre des Monuments Nationaux (CMN). La présidence a supporté en 2014 avant transfert, la part des dépenses de fonctionnement, correspondant notamment aux marchés et contrats en cours d'exécution, pour un montant de 42 534 €,

ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX (3,66 M€)

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 3,66 M€ sont inférieures de 0,34 M€ à l'exécution 2013 et, pour le même montant, aux prévisions initiales de la LFI 2014.

Conformément à la LFI, les opérations menées en 2014 concernent :

- *la sécurité des systèmes d'information pour 1,3 M€*

Les trois projets financés portent sur le déploiement d'un nouveau système de téléphonie sur IP pour la téléphonie fixe (0,3 M€), la mise en place d'un parc de mobiles sécurisés (0,3 M€) et la modernisation des infrastructures techniques (serveurs/stockage) pour 0,7 M€.

- *la sûreté et la sécurité incendie des bâtiments pour 0,66 M€*

Les opérations réalisées sont relatives au contrôle des accès, à la détection des intrusions et à l'achèvement de la restructuration complète du poste central de protection.

- *la mise en conformité et l'amélioration des installations et conditions de travail pour 0,8 M€*

Entrent dans cette rubrique les travaux de remise en état des locaux et des ascenseurs (0,46 M€), la protection nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (0,17 M€) et la refonte de la gestion technique des bâtiments avec la mise en place d'un système centralisé relevant les points de mesure des équipements techniques (0,16 M€).

- *le renouvellement d'équipement 2014 pour 0,9 M€*

Il concerne majoritairement les équipements informatiques (0,56 M€), mais aussi le mobilier, la sécurité et les véhicules.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5,44 M€)

Ce poste de dépenses, d'un montant total de 5 438 132 €, regroupe :

- les amortissements : 3 580 732 € ;
- un abondement de la provision pour les allocations de retour à l'emploi (ARE) et pour le compte épargne temps (CET) pour un montant total de 407 400 € ;
- une provision pour gros entretien de 1 450 000 €.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (0,13 M€)

Les charges comptabilisées en 2014 correspondent principalement aux valeurs résiduelles comptables des véhicules vendus au domaine.

DESCRIPTION DES PRODUITS

Le budget général a contribué à hauteur de 100 M€ (101,2 M€ en 2013) au financement de la présidence de la République, contre 101,66 M€ prévus en loi de finances initiale.

Les produits divers de gestion s'élèvent à 2,02 M€, en réduction de près de 27 % par rapport à 2013.

Cette réduction s'explique principalement par :

- l'alignement du dispositif de rémunération des fonds déposés par la présidence de la République sur le droit commun depuis l'intervention de l'arrêté du 15 septembre 2014. Rémunéré jusqu'à cette date à hauteur de 1 %, le montant des intérêts est depuis le 16 septembre calculé par référence à l'EONIA minoré de 15 points de base, soit un niveau proche de 0. Ces nouvelles dispositions se sont donc traduites par une réduction de 0,37 M€ des intérêts versés en 2014. Ceux-ci ont été ramenés à 0,58 M€ contre 0,95 M€ en 2013.
- la fin du remboursement des frais relatifs au fonctionnement du pavillon de la Lanterne transférés à la présidence de la République, soit une réduction des produits de 0,16 M€ par rapport à 2013.

Les autres recettes concernent essentiellement le restaurant de l'Élysée et le remboursement des plateaux repas (0,61 M€), le produit des charges et loyers versés par les membres de la présidence logés au Palais de l'Alma (0,18 M€), le remboursement des participations aux voyages officiels, des frais relatifs au fonctionnement des services du Coordonnateur National du Renseignement, les contributions parentales à la crèche (0,65 M€)

Les produits exceptionnels représentent 4,89 M€.

Ils sont constitués :

- de la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat, calculée en fonction de la durée d'amortissement des biens : 3 580 732 € ;
- de reprises sur provisions au titre des ARE et CET versés en 2014 pour un montant de 546 154 € et sur provisions pour charges de gros entretiens qui ont donné lieu à des opérations en 2014 pour 477 256 € ;
- de la régularisation d'un excédent de prise en charge sur les remboursements de salaires dus aux administrations pour l'exercice 2010, pour 231 738 € ;
- d'un prélèvement de 50 000 € sur les 250 630 € de produit de la vente de vins réalisée en 2013 afin de procéder au renouvellement d'une partie de la cave de l'Élysée.

RÉSULTAT

Après restitution de 1,66 M€ en loi de règlement au budget de l'État, le résultat réalisé en 2014 par la présidence de la République s'élève à 3 191 728 €.

ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Conformément aux termes mêmes de l'article 115-II de la loi n°2001-1275 du 28 décembre 2001, le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée et les résultats de son exécution budgétaire pour l'année 2014 sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Intitulé de l'action	Dotations 2014	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000	517 890 000
Total	517 890 000	517 890 000	517 890 000

SÉNAT

Conformément aux termes mêmes de l'article 115-II de la loi n°2001-1275 du 28 décembre 2001, le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation du Sénat et les résultats de son exécution budgétaire pour l'année 2014 sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2014	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Sénat	311 627 700	311 627 700	311 627 700
Jardin du Luxembourg	11 956 900	11 956 900	11 956 900
Musée du Luxembourg	0	0	0
Total	323 584 600	323 584 600	323 584 600

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

L'utilisation de la dotation de la chaîne parlementaire et les résultats des sociétés de programme La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale et Public Sénat pour l'année 2014 sont développés, respectivement, pour l'Assemblée nationale, dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article 45-2 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et, pour le Sénat, dans le rapport d'information de sa commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotations 2014	Crédits ouverts	Dépenses constatées
La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale	16 641 162	16 641 162	16 641 162
Public Sénat	18 569 000	18 569 000	18 569 000
Total	35 210 162	35 210 162	35 210 162

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

SITUATION D'ENSEMBLE

La dotation budgétaire allouée au Conseil constitutionnel pour l'exercice 2014 s'est élevée à 10 776 000 €, répartis comme suit :

Action I - Contrôle des normes	4 291 370 €
Action II – Élections	207 650 €
Action III - Relations extérieures	1 545 080 €
Action IV - Entretien - Travaux	3 201 700 €
Action V - Frais généraux	1 530 200 €

Les dépenses arrêtées au 31 décembre 2014 se sont élevées à 9 875 690,32 €, décomposées de la façon suivante :

Action I - Contrôle des normes	4 271 996,10 €
Action II – Élections	199 834,89 €
Action III - Relations extérieures	1 482 899,03 €
Action IV - Entretien - Travaux	2 232 085,68 €
Action V - Frais généraux	1 688 874,62 €

ANALYSE DES DÉPENSES PAR ACTION

Action I : Contrôle des normes

Action	Dotation	Dépenses
I – Contrôle des normes	4 291 370	4 271 996,10

La dépense est conforme à la prévision budgétaire (-0,45 %).

Action II : Élections

Action	Dotation	Dépenses
II – Élections	207 650	199 834,89

Les dépenses sont inférieures aux prévisions (-3,9 %), qui s'explique par l'absence d'élection soumise au Conseil Constitutionnel.

Action III : Relations extérieures

Action	Dotation	Dépenses
III – Relations extérieures	1 545 080	1 482 899,03

Les dépenses consacrées aux relations extérieures sont inférieures au budget alloué (-4,19 %), malgré la reprise de l'activité.

Action IV : Entretien et travaux

Action	Dotation	Dépenses
IV – Entretien et travaux	3 201 700	2 232 085,68

Les dépenses s'imputent sur les crédits ouverts au budget 2014 ou reportés des exercices antérieurs. Elles correspondent aux travaux de rénovation et de restauration du bâtiment. Cette année a vu principalement l'achèvement de la restauration du petit salon et le début des travaux du local mis à disposition du CMN. Elles sont inférieures à la dotation budgétaire (-43,44 %) qui prévoyait des travaux à l'entresol qui n'ont pas été réalisés en 2014.

Action V : Frais généraux

Action	Dotations	Dépenses
V – Frais généraux	1 530 200	1 688 874,62

Les frais généraux restent maîtrisés, malgré un dépassement de la dotation (+9,06 %), dû au versement à la Gendarmerie nationale, chargée de la sécurité du Conseil constitutionnel, de la contribution du deuxième semestre 2011, celle-ci n'ayant jamais été facturée au Conseil Constitutionnel.

CONCLUSION

Le solde budgétaire de 2014 est excédentaire de 1 020 774,52 € du fait pour l'essentiel au non engagement des travaux prévus pour l'entresol.

DÉPENSES 2014 – RÉPARTITION EN ACTIONS

Actions	Membres		Personnels		Fonctionnement		Totaux	
	Dotations	Dépense	Dotations	Dépense	Dotations	Dépense	Dotations	Dépense
I – Contrôle des normes	1 957 140	1 820 539,21	2 214 230	2 357 300,65	120 000	94 156,24	4 291 370	4 271 996,10
II – Élections			194 650	199 834,89	13 000		207 650	199 834,89
III – Relations extérieures	480 860	484 071,00	604 220	604 707,56	460 000	394 119,94	1 545 080	1 482 899,03
IV – Entretien travaux			674 950	692 832,68	2 526 750	1 539 253,00	3 201 700	2 232 085,68
V – Frais généraux			984 950	1 197 985,38	545 250	490 889,23	1 530 200	1 688 874,62
Totaux	2 438 000	2 304 610,74	4 673 000	5 052 661,17	3 665 000	2 518 418,41	10 776 000	9 875 690,32
Équilibre		133 389,26		-379 661,17		1 146 581,59		900 309,68

Solde de la dotation 2014	900 309,68
Recettes diverses	120 464,84
Solde général global	1 020 774,52

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU BUDGÉTAIRE DE LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Les crédits alloués à la Cour de justice de la République sont destinés à permettre le fonctionnement continu de l'institution.

Le budget total alloué était de 866 600 € dont 725 100 € pour les frais de fonctionnement (en très nette diminution compte tenu de la baisse du montant du loyer), 70 000 € pour les frais de justice et 71 500 € pour frais de procès.

Sur l'exercice 2014, une somme de 20 000 € a pu être remboursée au cours du quatrième trimestre sur le poste loyer, compte tenu d'une légère diminution du loyer.

Une somme de 71 500 € avait été budgétée pour la tenue d'un ou deux procès durant l'année 2014. La commission d'instruction ayant rendu un arrêt de non-lieu dans un des dossiers en cours, cette somme a été restituée avant la fin de l'exercice 2014.

La somme de 70 000 € budgétée au titre des frais de justice n'ayant pas été utilisée a également été restituée avant la fin de l'exercice 2014.

Des économies ont pu être réalisées sur la quasi-totalité des postes budgétaires de telle sorte qu'une somme supplémentaire de 47 315,81 € sera reversée fin avril 2015.

Le reversement total sur l'exercice 2014 s'élève à 208 815,21 € soit 24 % de la dotation globale.

Les économies réalisées sur les frais de fonctionnement (20 000 € + 47 315,81 €) représentent 9,25 % de la dotation pour frais de fonctionnement.

L'exécution budgétaire 2014 s'est effectuée sans aléa.

Comparatif prévisions / dépenses réelles courantes sur l'année 2014

Rubrique	Prévisions	Dépenses	Solde
Loyers et charges	465 600	445 369	20 231
Indemnité des magistrats	125 000	118 232	6 768
Autres dépenses de fonctionnement	134 500	94 183	40 317
Frais de justice (hors éventuel procès)	70 000	0	70 000
Frais d'un éventuel procès	71 500	0	71 500
TOTAL	866 600	657 784	208 816

Reversement de la Cour de justice de la République sur l'exercice budgétaire 2014

Rubrique	Montants
Restitution loyers	20 000
Restitution sur frais de justice	70 000
Restitution sur frais d'un éventuel procès	71 500
Versement solde excédent (avril 2015)	47 316
TOTAL	208 816